



MAIRIE
DE
LA CHAISE-DIEU
43160

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'an deux mille vingt-deux le vingt-cinq novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de la Chaise-Dieu légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de monsieur André BRIVADIS maire.

Présents : Stéphane GIBERT, Fabien BLANCHEFORT, Armelle SAVINEL, Yannick LAVERROUX, Adjoint au maire. Thierry FAIVRE, Olivier MARION, Paul PHILBEE, Pascale SCIORTINO, Gérard SPECEL, Pierre PHILIPON, Bernard VIALANEIX, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné un pouvoir : Stéphane WENGER à André BRIVADIS.

Secrétaire de séance : Bernard VIALANEIX

Approbation PV du conseil du 18/10/2022 :

Aucune remarque concernant le PV.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Deux points à rajouter à l'ordre du jour :

* Détermination des astreintes et indemnisation en cas de neige.

* Convention avec Agglomération du Puy en Velay pour les eaux pluviales.

Vente de biens de section Arfeuilles suite vote du 19/11/22

Le maire informe le Conseil que les votes concernant les ventes de biens à Arfeuilles, qui se sont déroulés le 19 novembre 2022, n'ont recueillis que des « OUI ».

Après délibérations, le Conseil décide à l'unanimité de vendre ces différents biens aux habitants d'Arfeuilles, précise que le produit de cette vente sera affecté à l'entretien de la section, indique que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur et autorise M le Maire à signer l'acte de vente chez le notaire, ainsi que toutes les pièces à intervenir.

Vente de terrains viabilisés et fixation du prix de vente des terrains viabilisés

La commune propose à la vente deux terrains viabilisés et cadastrés AC 385 et 387, situés aux Rivets. Elle possède également deux terrains, Coudert de la Foire cadastrés temporairement AM 389 et 389 b. M le Maire propose de viabiliser ces deux terrains car les réseaux ne sont pas loin, et de les mettre aussi en vente.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de viabiliser ces deux terrains situés Coudert de la Foire.

Il y aura donc 4 terrains à vendre. Il faut baisser leur prix pour les rendre plus attractifs. Tout le monde n'est pas du même avis. Certains proposent 5€ le m² et d'autres veulent laisser le prix inchangé soit 10€. Finalement le prix de 7€ le m² est avancé. Après en avoir délibéré et voté (10 voix « pour », 1 voix « abstention » et 2 voix « contre »), le conseil municipal décide de fixer le prix de vente de ces quatre terrains viabilisés au prix de 7€/m².

Vente du camping, du village vacances, du bar-restaurant du plan d'eau.

La commune a besoin de liquidités pour ses projets : école, place du monument etc. La commune a du patrimoine, le conseil municipal est amené à réfléchir sur le devenir de divers bâtiments et de diverses structures telles que le camping, le village de la Tour Après discussion, et devant les diverses questions avancées, le conseil municipal décide de créer une commission pour une étude de la situation du camping, du village de vacances et du bar restaurant du plan d'eau. Les membres de cette commission sont les suivants :

BLANCHEFORT Fabien	BRIVADIS André	FAIVRE Thierry
GIBERT Stéphane	LAVERRONX Yannick	MARION Olivier
PHILBEE Paul	PHILIPON Pierre	

Emplacement de la mairie dans le site.

A l'unanimité le conseil municipal souhaite la réintégration de la mairie dans le site « historique » de l'abbaye.

Par contre des divergences apparaissent sur le lieu exact et la méthode :

- * laisser vivre les propositions (bienveillance du syndicat mixte)
- * imposer notre volonté pour réintégrer l'ancienne mairie ou la maison Monatte (il est fait allusion à la création d'un restaurant dans cette maison mais ça ne va pas plus loin...).

Vote pour demander la maison Monatte : 10 « Pour », 3 « Abstention » : 0 Contre.

Emplacement de la bibliothèque :

La bibliothèque (gérée par l'association « l'oie qui lit », dans les locaux de la mairie) irait, quant à elle, au-dessus des ateliers municipaux pour une ouverture en mars.

Dossiers de subventions DETR/DSIL

Les voiries communales des hameaux de Baffour, des Chaloux, d'Arfeilles et de la Pénide sont en très mauvais état. M le Maire propose d'inscrire ces travaux pour la demande de DETR 2023.

Vote : 11 « Pour », 2 « Abstention », 0 « Contre »

Changement des lampadaires de l'éclairage public

Il faudrait faire le changement des lampadaires de l'éclairage public en un an au lieu de trois afin de faire des économies d'énergie.

Vote pour l'accélération, un an au lieu de trois :

Vote : 10 « Pour », 3 « Abstention », 0 « Contre »

Travaux bâtiment ADMR

Des devis ont été réalisés pour le changement des fenêtres de ce bâtiment comprenant au RDC les locaux de l'ADMR et l'appartement à l'étage :

- Devis de DELAVAY Menuiserie à Beaune sur Arzon pour 23 517 € HT avec volets électriques.
- Devis de DELAVAY Menuiserie à Beaune sur Arzon pour 25 007 € HT avec volets solaires.
- Devis de DUTRIEUX à Connangles 6300 € HT pour RDC et 19 310 € HT pour l'appartement
- Devis de CHAPUIS au PUY en Velay pour RDC + appartement 27 357 € HT

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité le conseil municipal décide de choisir l'entreprise DUTRIEUX et de faire réaliser les travaux de menuiseries PVC pour un montant de 19 310 HT uniquement pour le changement des fenêtres de l'appartement.

Subventions des associations 2022

Il est décidé de donner 160 € à toutes les associations qui en font la demande (en vérifiant qu'une même association ne fasse pas des demandes sous plusieurs noms).

Voici la liste des associations pour lesquelles le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 160€ à l'unanimité.

Les Doigts Agiles, Cas'Ados, GEBNOUT, La Brèche, la PARMY, l'ADAC, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, Marin Carouge, La Chaise musicale, le club de 2ème jeunesse casadéenne, le comité des fêtes, la Crouzade Casadéenne, Ensemble c'est tout, l'association Pierre Roger de Beaufort, le réseau européen des sites casadéens, Mémoires de La Chaise Dieu, le Comité de jumelage et Sport Nature.

Le festival de la Chaise-Dieu a formulé une demande de subvention pour 2022 de 2000€, Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention pour le Festival de la Chaise Dieu à hauteur de 1 780 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide de reconduire la subvention de 1780€ au festival.

Tarifs divers :

Les divers tarifs ont été voté à l'unanimité.

- **Participation de la commune à l'achat de fournitures scolaires pour les écoles :** 50€/an/élèves.
- **Participation ADMR aux frais des locaux :** 400€ /an.
- **Tarifs location de la petite et de la grande salle des fêtes :** voir délibération 2022-88.
- **Tarifs location de la salle d'animation :** voir délibération 2022-89.
- **Tarifs location de la salle de restaurant :** voir délibération 2022-90.
- **Tarifs vente de concessions et de cases au cimetière :** grande concession : 950€ ; petite concession : 480€, case au columbarium : 500€ et dispersion des cendres au jardin du souvenir : 50€.
- **Tarif terrasse couverte Bar Tabac Presse « La Traille » :** 1000€/an.
- **Tarif location terrain situé à Les Prades à Mme CAUSSE Justine :** 230€/an.
- **Tarif terrasse 2023 :** 3.60€/m2/mois juillet et août.
- **Tarifs droits de place au marché et autre :** forfait de 30€/an du 1^{er} mai au 31 octobre ; 30€/déballage pour les gros camions. Gratuit du 1^{er} novembre au 30 avril, à l'exception du marché de Noël.
- **Tarif 2023 jetons borne camping-car :** 2.50€.
- **Tarif tractopelle ou camion 2023 :** 100€/h.
- **Tarif horaire des employés communaux pour des travaux à la demande d'un tiers :** 26€/h.
- **Achat de vêtements de travail pour les employés :** service voirie : 160€ ; autre personnel : 120€.
- **Tarifs camping 2023 :** voir délibération 2022-100.
- **Tarifs Mini chalets :** voir délibération 2022-101.

- **Signature d'une convention pour les locaux de l'accueil de loisirs 2023** : participation à l'entretien des locaux, l'alimentation en eau et en électricité, la taxe des ordures ménagères pour un montant 3 500€.

Renouvellement bail appartenant Salle des fêtes :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le contrat de bail entre la commune et Madame ARNAUD Marie-Thérèse pour l'appartement de la salle des fêtes, est arrivé à échéance et il propose de le renouveler.

Le contrat de bail sera conclu pour une durée de trois ans, qui commencera à courir le 1er décembre 2022 pour se terminer le 30 novembre 2025. Le loyer mensuel est fixé à 200 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Ville arrivée du Dauphiné Libéré :

Monsieur le Maire explique que depuis de nombreuses années, M THEVENET, directeur de la course cycliste « le Critérium du Dauphiné » propose une arrivée d'étape à LA CHAISE-DIEU. Il a renouvelé sa demande pour une arrivée d'étape à La CHAISE DIEU le 5 juin 2023.

Le coût est de 35 000€.

Après en avoir délibéré et voté (4 voix « contre », 5 voix « abstention » et 4 voix « pour », M le Maire ayant voté « Pour » et sa voix étant prépondérante selon l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce qui porte le nombre de voix « pour » à 5), le conseil municipal accepte la proposition de M THEVENET et sera donc ville arrivée du Critérium du Dauphiné.

Indemnité d'astreintes pour évènements climatiques :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de reconduire cette astreinte de semaine pour évènements climatiques et autres, du 1er décembre 2022 au 31 mars 2023 selon planning en annexe,
- dit que cette astreinte sera rémunérée suivant les textes en vigueur, soit 159,20 € par semaine d'astreinte.

Procès-verbal de la CAPEV :

Le conseil valide le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages Eaux pluviales entre la commune et la CAPEV pour la gestion des eaux pluviales.

QUESTIONS DIVERSES

FNADT

La commune va percevoir la somme de 63000€ pour les travaux de l'avenue de la Gare.

Réunion signalétique

Buts :

- * faciliter la circulation (été surtout)
- * plus de sécurité
- * parkings mieux indiqués (surtout pour les camping-cars)
- * directions principales visibles
- * tableaux d'affichage
- * affichage associatif
- * banderoles de la foire aux champignons.

Subvention amende de police

La subvention pour le radar pédagogique est refusée (trop de demandes).

Chauffage Bar du Plan d'eau

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la chaudière à fioul à air pulsé du Bar du Plan d'eau est vétuste, et doit être remplacée, le Conseil municipal a validé le 14 septembre le remplacement de cette chaudière par une nouvelle chaudière fioul.

Un devis a été réalisé par CS Energies entreprise à La Chaise-Dieu pour 12 280,38 HT.

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté 2 voix « contre », 3 voix « abstention » et 8 voix « pour » décide de confier la réalisation des travaux à l'entreprise CS Energies.

Problème de chauffage au village de la Tour

Il faudrait changer les thermostats (500€) ... programmables par wifi ?

Terrain à côté de SYLGEL vendu pour un atelier de ferronnerie Il faudrait que la mairie préempte pour « avoir la main ».

Illuminations de Noël une réduction de la durée des illuminations ou du nombre est proposée pour réduire la dépenses d'énergies, une réduction de la durée est validée.

Transports scolaires (prix en fonction du coefficient familial)

les parents demandent que la navette (école-garderie) soit gratuite pour tous.

Vote :

Pour : 10 Abstention : 1 Contre : 2

L'ordre du jour et les questions supplémentaires sont épuisés.

Fin du conseil .

Bernard VIALANEIX